Vous souhaitez former vos équipes à la qualité de l'air et à la mobilité ?

APPEL À CANDIDATURE

Le CPIE du Pays d'Aix accompagne vos projets pour l'environnement !

Le contexte réglementaire actuel incite les collectivités à travailler sur la thématique de la santé environnementale, notamment la qualité de l'air et la mobilité.
Cette question est un enjeu majeur de santé publique illustré par quelques chiffres :
- 50 000 personnes souffrent d'insuffisances respiratoires graves.
- 48 000 décès prématurés/an en France reliés directement à la pollution de l'air.
- Dans les écoles, les concentrations en particules fines dépassent régulièrement la norme de l'OMS (10 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle).
La plupart des salles de classe présente des niveaux de CO_2 supérieurs au seuil recommandé (1 000 particules par million).
- D'autre part, l'importante diminution de l'activité physique dans le quotidien a notamment pour conséquence l'augmentation de l'obésité, des maladies cardio-vasculaires et des cancers, etc.

PARCOURS SANTÉ - AIR

Dans quel cadre ?

- Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement PACA (PRSE).

Pour qui ?

- Cet appel à candidature s'adresse aux **communes**, plus spécifiquement aux agents (administratifs et techniques) et aux élus, souhaitant agir en faveur d'une meilleure santé environnementale.
  Les communes intéressées par ce « Parcours Santé - Air » s'engagent à assister aux 2 modules de formations.

Quels sont les objectifs ?

- Mieux appréhender les problématiques de santé liées à la qualité de l'air intérieur et extérieur
- Identifier des solutions et des leviers d'actions et accompagner les changements de comportements
- Rendre les participants acteurs du changement par la levée des freins
- Permettre aux participants de devenir ambassadeurs dans leur fonction

Quelles sont les formations proposées ?

MODULE 1 : Santé et qualité de l'air intérieur

- Qualité de l'air et santé environnementale – quels enjeux ?
- Apports théoriques sur :
  - la règlementation en vigueur
  - les solutions existantes pour améliorer la qualité de l'air
- Mises en situation pratique (auto-évaluation, réalisation de produits ménagers écologiques, lecture d'étiquettes...)
- Débriefing et évaluation

*Nombre de participants minimum : 8 personnes / maximum : 15 personnes**

MODULE 2 : Santé et mobilité

- Santé publique et pollution, quels enjeux ?
- La mobilité active une alternative bénéfique en tout point !
- Apports théoriques sur la sécurité à vélo en ville
- Parcours «remise en selle» en vélo à assistance électrique
- Débriefing et évaluation

*Nombre de participants minimum : 6 personnes / maximum : 8 personnes**

Quel est le coût ?

- Une contribution de 100 euros par commune est demandée.
  Ce programme est financé par l'Agence Régionale de Santé PACA dans le cadre du PRSE.

Comment candidater ?

- Il vous suffit de nous renvoyer le bulletin de candidature.
  5 communes seront sélectionnées pour ce «Parcours Santé-Air».

Ils ont participé en 2021 !

"Formation très interactive, ludique et rythmée !"
Ville de Venelles

"Très intéressant et très varié."
Coté Lub

"Une formatrice compétente et dynamique. Equilibre entre théorie et pratique."
Ville d'Aix-en-Provence

"Formation très utile et très bien organisée !"
Ville de Pertuis

*Toutes nos formations sont dispensées dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur

Qui contacter pour vous inscrire ou obtenir des informations supplémentaires ?

Lilas Garros - Chargée de projet Développement Durable
04 42 28 25 07 - l.garros@cpie-paysdaix.com

CPIE PAYS D'AIX
cpie-paysdaix.com

Grâce au soutien de :
ARS Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

Plan Régional Santé Environnement Provence Alpes Côte d'Azur 2015-2021